# CS - Technicien en soudage

Soudure

17/11/2026

## Contenu de la formation

Ce certificat de spécialisation "technicien(ne) en soudage" vise à développer les compétences dans la réalisation de soudures.

La formation théorique et pratique porte sur la connaissance des matériaux métalliques et les produits d'apports, sur les propriétés, sur la soudabilité des matériaux, sur les procédés de soudage par fusion, les procédés de fabrication du joint soudé, le cycle thermique du soudage. L'élève apprend à décoder et à interpréter le cahier de soudage, les fiches d'instruction : plan, positions de soudage, gammes de fabrication, à utiliser l'informatique notamment à des fins de calculs de paramètres de soudage. Il est formé à contrôler la qualité des soudures et de l'assemblage soudé, à effectuer les opérations de maintenance en soudage. Il acquiert la connaissance des paramètres qui ont une incidence sur la qualité du produit fini.

## Débouchés

Le ou la titulaire du CS « Technicien(ne) en Soudage » pourra poursuivre vers un BTS en chaudronnerie,

sous certaines conditions, ou entrer directement dans la vie active.

## Prérequis de la formation

Être titulaire d'un BAC PRO TCI, TRPM, MSPC.
Avoir satisfait à un entretien de pré-sélection.

D'autres situations sont envisageables et tous les dossiers seront examinés.

## Les objectifs pédagogiques et professionnels

Le ou la titulaire de la certificat de spécialisation « Technicien(ne) en Soudage » niveau 4 sera en capacité de :
Préparer une intervention de soudage en respectant les règles de prévention liées aux risques
professionnels et environnementaux,
Mettre en oeuvre des procédés de soudage et des éléments connexes,
Réaliser la maintenance des équipements liés à l'opération de soudage.

## Durée de la formation

1 an

## Contact

Centre de Clermont :
7 rue du Bois Joli 63800 Cournon-d'Auvergne
04 73 69 41 11

CODE RNCP
**38311**

DATE DE PUBLICATION
**10/03/2026**

CENTRES DE FORMATION
**Cournon**

DURÉE DE LA FORMATION
**12 mois**

ACCUEIL PSH
**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap.**

## NOS ATOUTS

| | |
|---|---|
| Taux de réussite à l'examen | 89% en juin 2025 |
| Taux d'insertion | 100% (100% dans l'emploi visé) en 2025 |

• + de 50 ans d'expérience dans la formation aux métiers de l'industrie
• 15 stagiaires maximum sur les enseignements professionnels
• Un parc machine moderne : écrans interactifs, robots, simulateurs de soudure, impression 3D...
• + de 500 entreprises parentaires

Conseillère : Katy BERTELOOT

## Les méthodes pédagogiques et d’encadrement

Méthodes pédagogiques :
Formation en présentiel avec alternance d’apports théoriques et de mises en situation pratiques pour ancrer les apprentissages.

Moyens pédagogiques :
Salles de formation équipées pour utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques. Plateaux techniques adaptés et aménagés d’équipements spécifiques.

## Modalité d’évaluation

Les connaissances et / ou les capacités professionnelles de l’apprenant(e) sont évaluées en cours de formation par différents moyens : évaluations sur table, mises en situations, études de cas, QCM, etc.

Lors de la dernière année de formation, le ou la candidat(e) passe les épreuves du diplôme suivant le référentiel de l’Éducation Nationale.

## Modalités de la formation

Nous contacter pour connaître les dates des inter planifiés. Inscription 15 jours avant le début de la formation au plus tard.

Les inscriptions sont ouvertes de janvier à décembre. La préinscription pour la formation en apprentissage doit s’effectuer le plus rapidement possible même sans entreprise d’accueil via notre site internet.

## Suite de parcours et passerelles possibles

BTS Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle

## Blocs de compétences

Impossibilités de valider un/ou des blocs de compétences

## Equivalence

Néant

## Tarifs

En apprentissage :

- Formation gratuite et rémunérée pour l'apprenant dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Formation financée pour tout ou partie par les OPCO pour les entreprises privées sur la base d’un coût branche.

Au titre de la formation continue : Voir les tarifs